

# **Contournement de Mane : bilan et perspectives**

## **Découvrir la synthèse de la concertation et des réunions publiques**

Le projet de contournement de Mane situé sur la RD 117 a fait l'objet d'une concertation publique organisée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, maître d'ouvrage. Les études préliminaires et les hypothèses de tracé possibles sont consultables en ligne depuis le début de cette concertation. L'étude préliminaire et le projet routier ont fait l'objet d'une concertation publique dont la synthèse est consultable en ligne.

Cette démarche de concertation publique pour le projet de déviation de la RD 117 permettant le contournement du centre ville de Mane a pour objectif d'être à l'écoute, d'échanger et de recueillir l'avis du public et de confirmer ou amender le tracé pressenti. Cette déviation vise à sécuriser la traversée de Mane, supprimer les nuisances pour les riverains et à améliorer la liaison de l'A64 – Saint Girons en aménageant un itinéraire cohérent avec le niveau de trafic pourvus de carrefours sécurisés. L'étude du projet intègre les enjeux liés aux déplacements piétons et deux roues non motorisés en site propre et les connexions avec le parcours cyclable du Salat entre Roquefort et le département de l'Ariège.

Cet aménagement routier s'élèverait à 7 millions d'euros, financés entièrement par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

La réalisation des travaux serait prévue à l'horizon 2021.

Le Conseil départemental, maître d'ouvrage de cette opération, étudie au stade de l'avant projet plusieurs variantes du tracé. La concertation du public intervient dans ce cadre, afin de recueillir l'avis du public et d'éclairer le choix du tracé à retenir.

### **1. L'ouverture de la concertation et la première réunion publique**

Les observations du public ont été recueillies pendant la période de consultation, du 19 mars au 27 avril 2018, soit par voie électronique sur le site [haute-garonne.fr](http://haute-garonne.fr), soit à l'aide du registre mis à disposition en mairie de Mane, His et Salies du Salat.

Une première réunion d'information du public s'est tenue à la salle des fêtes de Mane le jeudi 5 avril 2018 de 20h à 22h30.

Au total, 113 observations ont été recueillies :

- 79 par voie informatique,
- 3 sur le registre mis à disposition en mairie de Mane,
- 2 sur celui en mairie de His,
- 2 sur celui en mairie de Salies du Salat,
- 27 en réunion publique. De plus, 125 personnes ont assisté à cette réunion d'information, une participation plutôt importante du public a été constatée lors de cette réunion.

Les principaux sujets évoqués lors de la 1<sup>ère</sup> réunion d'information du public ont concerné :

- 1 – réalisation d'une voie verte continue et en site propre (passerelle sur l'Arbas)
- 3 – La question du trafic routier et des reports de trafics poids lourds

- 4 – inquiétude sur les nuisances possibles sur l'école et habitations du chemin des Isles
- 5 – l'étude des fuseaux pour le tracé de déviation : rive droite du Salat ou les coteaux à l'Est
- 6 – faire une déviation complète depuis His jusqu'au nord de Mane
- 7 – dévier aussi His et Castagnède et/ou Montsaunès
- 8 – aménager seulement la traversée de Mane pour faire ralentir et sécuriser

## **2. La poursuite de la concertation et la deuxième réunion publique**

La concertation s'est prolongée en 22 réunions d'écoutes ou d'échanges durant le deuxième semestre 2018 et le premier trimestre 2019.

Elle a pu permettre d'associer aux réflexions les mairies concernées, les commerçants et entreprises du périmètre d'étude, les groupes de riverains concernés et ceux qui ont sollicité les rencontres, les écoles, les parents d'élèves, le Sycocerp, et des représentants du Conseil de développement local de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, en 22 réunions d'écoute et d'échanges.

Les évolutions du projet ont tenu compte de ces échanges et du recueil des observations faites pendant et après la première réunion publique.

Dans ce cadre, une nouvelle réunion d'information du public sur l'avancement du projet s'est ensuite tenue à la salle des fêtes de Mane le 12 mars 2019 de 20h à 23h30.

101 personnes ont assisté à cette nouvelle réunion d'information.

Le tracé, consultable en ligne, défini après concertation avec le public, acteurs économiques et élus à l'intérieur de ce fuseau, répond aux préoccupations relevées lors de la première réunion et sur les registres.

Il comporte des équipements anti-bruit, de récupération et traitement des eaux de plateforme, et garantit toutes les conditions de sécurité et d'atténuation des nuisances tout en maintenant la desserte locale et les possibilités de réaménagement du centre-bourg. Il s'accompagne sur tout le linéaire d'un parcours cyclable en site propre, doté de point d'échange avec le centre-bourg

La mairie de Mane a par ailleurs annoncé l'engagement d'une réflexion sur la réorganisation du groupe scolaire et le déplacement de l'école maternelle dans l'ancien bâtiment de l'école primaire aujourd'hui désaffecté.

Durant la réunion, deux temps d'échange avec le public ont permis de noter les observations suivantes :

- 1 – La possibilité de faire un aménagement autre que la déviation : aménagement en place ?
- 2 – La possibilité de dévier aussi Montsaunes et HIS et Castagnède ?
- 3 – Une possible augmentation du trafic PL sur Montsaunes ?
- 4 – une interrogation sur la pertinence du chiffrage des fuseaux de tracés ?
- 5 – le coût du déplacement de l'école et la proximité des HLM par rapport à la déviation ?
- 6 – L'impact sur la zone inondable par le Goutas à Salies du Salat ?
- 7 – Quelle vitesse praticable sur la déviation ?
- 8 – la compatibilité déviation-plan Climat Air Energie Territorial Occitanie

### **3. Le bilan de la concertation publique**

Les réponses aux observations ont été apportées lors de la réunion publique et le projet présenté lors de cette deuxième réunion publique tient compte de l'ensemble des avis émis pendant cette concertation publique.

C'est sur cette base de tracé que le projet va entrer dans la phase des études détaillées qui conduira à l'engagement d'une enquête publique pour une déclaration d'utilité publique et l'obtention des autorisations environnementales.

L'ensemble des observations émises lors de la concertation trouveront au cours de ces procédures des réponses plus détaillées correspondant à la précision des études.

Une synthèse détaillée des avis et des réponses du CD31 est disponible en consultant le lien ci-dessous :

[Consulter la synthèse de la concertation](#)

Le Conseil départemental a délibéré le 23 mai 2019 et a pris acte du bilan de la concertation du public qui été menée du 19 mars 2018 au 12 mars 2019 et qui décide d'approuver le bilan de la concertation du public concernant le projet de contournement de Mane.

Bilan concertation contournement de Mane – Délibération de la Commission Permanente du 23 mai 2019

[Lien vers délibération](#)

---

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction Routes au 05 34 33 49 61 ou par mail [routes.concertation@cd31.fr](mailto:routes.concertation@cd31.fr)**